



# Ministère de la Justice



ENTRÉE EN VIGEUR DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

## Titre II - Simplifier la procédure civile et administrative

Article	Base légale	Objet	Entrée en vigueur
3	I. articles 22-1 à 22-3 de la loi n° 95-125 du 8 février 1995 II. article 4 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016	<b>Développement du recours aux modes alternatifs de règlement des différends</b> I. permet au JAF de désigner un médiateur pour les tentatives de conciliation prescrites par la loi en matière de divorce et de séparation de corps, d'enjoindre aux parties de rencontrer un médiateur en tout état de la procédure (dont référé), d'ordonner une médiation dans la décision statuant définitivement sur les modalités d'exercice de l'autorité parentale II. prévoit une tentative obligatoire de conciliation, médiation ou procédure participative préalable à la saisine du tribunal de grande instance lorsque la demande est relative à un conflit de voisinage ou tend au paiement d'une somme n'excédant pas un certain montant, sous peine d'irrecevabilité de la demande. (Exceptions à ce principe limitativement numérotées)	I. Immédiate sans décret II. 1 <sup>er</sup> janvier 2020
4	Article 4 de la loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016	<b>Encadrement juridique et certification des services en ligne de résolution amiable des litiges</b>	Pas de date d'entrée en vigueur différée mais décret d'application à prendre
5	Article 2 de la loi n° 2007-1787 du 20 décembre 2007/code du travail ajout L1453-1 A/ chapitre III du titre XII du code des douanes/L'article L. 121-4 du code des procédures civiles d'exécution	<b>Extension de la représentation obligatoire</b> II. précise les possibilités de représentation des parties devant le tribunal de grande instance dans les contentieux sans représentation obligatoire par avocat II. bis introduit dans le code du travail le principe de l'absence de représentation obligatoire par avocat des parties devant le CPH III. et IV. étend la représentation obligatoire en matière de contentieux douanier et relevant du JEX	À compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2020, à l'exception du II bis (pas de RO devant le CPH) d'application immédiate mais à droit constant
6	Articles 311-20 et 317 du code civil et loi du 20 juin 1920	<b>Compétence des notaires pour délivrer certains actes de notoriété et recueillir le consentement dans le cadre d'une assistance médicale à la procréation avec tiers donneur</b>	Immédiate sans décret

ENTRÉE EN VIGEUR DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

## Titre II - Simplifier la procédure civile et administrative

Article	Base légale	Objet	Entrée en vigueur
8	1397 du code civil	Allègement des conditions dans lesquelles les époux peuvent modifier leur régime matrimonial	Immédiate sans décret
9-I 3°	Article 427	Modification règles pour les préposés d'établissement (comptes pivots)	1 <sup>er</sup> janvier 2020
9-I 4°	Article 431 du code civil	Évaluation pluridisciplinaire préalable	Application soumise à décret
9-I 6° 7° 8°	Articles 500, 507 et suivants	Déjudiciarisation des actes patrimoniaux, de la gestion des comptes bancaires et des décisions en matière de santé	Immédiate sans décret
9-IV	Habilitation - 12 mois à compter de la publication	Ordonnance articulation Cciv/CSP/CASF	Immédiate - délai de 12 mois
10	Articles 63, 174, 249 et suivants	Droits fondamentaux des majeurs protégés (mariage, divorce, pacs)	Immédiate sans décret
11	Article L. 5 code électoral	Abrogation L. 5 droit de vote aux majeurs en tutelle	Immédiate sans décret
12	Article 26 de la loi du 16 février 2015	Validation des renouvellements prononcés avant la loi du 16 février 2015 pour une durée comprise entre 10 et 20 ans	Immédiate sans décret
13	Habilitation	Habilitation : mesures pour transférer à la CDC la gestion/répartition des fonds consignés ou versés dans le cadre d'une saisie des rémunération	Application immédiate
14	Code des procédures civiles d'exécution (L. 125-1, L. 311-5, L. 322-1, L. 322-4, L. 433-2)/le décret portera sur les articles R433-1 à R433-6 du CPCE	<p>1° A : amélioration de la procédure simplifiée de recouvrement des petites créances en permettant d'inviter par voie dématérialisée le débiteur à y participer</p> <p>1° amélioration de la procédure de saisie immobilière (saisie par un même créancier de plusieurs immeubles de son débiteur lorsque la saisie d'un seul ou de seulement certains d'entre eux est insuffisante pour désintéresser le créancier saisissant et les créanciers inscrits)</p> <p>2° autorisation de la vente de gré à gré de l'immeuble après que sa vente forcée a été ordonnée par le juge et tant que les enchères ne sont pas ouvertes</p> <p>3° facilitation de la délivrance du titre de vente en cas de vente amiable sur autorisation judiciaire</p> <p>4° simplification de la procédure d'expulsion (suppression de l'obligation de tenir une audience pour statuer sur le sort des meubles lorsque la personne expulsée ne les a pas retirés après expulsion).</p>	<p>Application soumise à décret et au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2020</p> <p>(1° A sur la transmission par voie électronique pour les PSRPC et 4° sur la vente des meubles sans autorisation judiciaire après expulsion)</p> <p>Les dispositions relatives à la saisie immobilière (1°, 2° et 3°) entrent en vigueur immédiatement.</p>

## Titre II - Simplifier la procédure civile et administrative

Article	Base légale	Objet	Entrée en vigueur
15	Code des procédures civiles d'exécution (création de l'article L. 211-1-1 et L. 523-1-1/modification article L. 151A du livre des procédures fiscales)	<b>I. Amélioration de la procédures de saisie-attribution et de saisie conservatoire des créances de sommes d'argent (dematérialisation des échanges d'actes de ces procédures entre huissiers et établissements bancaires)</b> <b>II. Introduction de la procédure d'ordonnance européenne de saisie conservatoire des comptes bancaires et élargissement des conditions d'accès au FICOBA quand juridiction saisie d'une demande d'information ou quand créancier titré</b>	La disposition relative aux procédures de saisie-attribution et de saisie conservatoire des créances de sommes d'argent (I) entre en vigueur le 1 <sup>er</sup> janvier 2021. Celle relative à la consultation du FICOBA (II) entre en vigueur immédiatement
16	Habilitation	Simplification de la délivrance des apostilles	Déterminée par l'ordonnance
17		Suppression de la compétence des parquets en matière d'obligation d'émettre un avis dans des procédures de changement irrégulier d'usage d'un local	Immédiate
18		Accès des huissiers aux boîtes aux lettres	Immédiate sans décret
19		Contrôle des débits de boissons par les parquets	Immédiate
20		Révision des critères de détermination des tarifs des professions réglementées du droit et du dispositif des remises	Application soumise à décret
22		Réforme de la procédure de divorce	Application soumise à décret d'application au plus tard le 1 <sup>er</sup> septembre 2020
23		Réduction à 1 an du délai de l'altération définitive du lien conjugal aujourd'hui de deux ans	Application soumise à décret d'application au plus tard le 1 <sup>er</sup> septembre 2020
24		Réforme de la séparation de corps par consentement mutuel	Immédiate sans décret d'application

## Titre II - Simplifier la procédure civile et administrative

Article	Base légale	Objet	Entrée en vigueur
25		Signature électronique des actes d'avocats	Immédiate sans décret d'application
26	Code de l'organisation judiciaire - création des articles L. 212-5-1 et L. 212-5-2	Possibilité de dispense d'audience devant le tribunal de grande instance et procédure dématérialisée de règlement des litiges de faible montant: prévoit les conditions de dispense d'audience devant le tribunal de grande instance - pose les fondements d'une procédure dématérialisée de règlement des petits litiges inférieurs à un montant qui sera défini par décret en Conseil d'État.	Pas d'application différée pour la procédure sans audience devant le TGI mais un décret est nécessaire. - Procédure dématérialisée de règlement des petits litiges : définie par décret en Conseil d'état et au plus tard au 1 <sup>er</sup> janvier 2022.
27	Création des articles L. 211-17 et L. 211-18 du code de l'organisation judiciaire	Traitement dématérialisé des injonctions de payer par une juridiction à compétence nationale	Application soumise à décret, au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2021
28	Habilitation - Dispositions recensées faisant application d'une procédure en la forme des référés	Habilitation : mesures nécessaires pour modifier les dispositions régissant les procédures en la forme des référés aux fins de les unifier et d'harmoniser le traitement des procédures au fond à bref délai.	Immédiate
29	articles 494-1 et suivants du code civil	Assouplissement de l'habilitation familiale	Immédiate non soumise à décret d'application
	Article 503	Réforme des modalités d'inventaire	Immédiate non soumise à décret d'application
30	Articles 511 à 513 du code civil	Réforme des modalités de contrôle des comptes de gestion des personnes protégées : contrôle interne - dispense	Immédiate non soumise à décret d'application
	Articles 512 du code civil	Désignation d'un professionnel pour contrôler les comptes de gestion d'un majeur protégé	Application soumise à un décret et au plus tard le 31 décembre 2023

## Titre II - Simplifier la procédure civile et administrative

31	<b>Renforcement de l'exécution des décisions du juge aux affaires familiales en matière d'autorité parentale</b>	Immédiate non soumise à décret d'application
32	<b>Attribution du logement par le juge aux affaires familiales en cas de séparation de parents non mariés</b>	Édiate non soumise à décret d'application
33	<b>Encadrement et harmonisation des régimes de diffusion des décisions de justice : clarifie le régime de la diffusion en open data des décisions et celui de l'accès aux décisions rendues par les juridictions civiles</b> - harmonise la question de la délivrance de copie de décisions de justice aux tiers	Pas de date d'entrée en vigueur différée mais décret d'application à prendre



# Ministère de la Justice



ENTRÉE EN VIGEUR DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

## Titre III - Dispositions relatives aux juridictions administratives

Article	Base légale	Objet	Entrée en vigueur
34	Art. 5 de la loi n° 2016-1547 de modernisation de la justice	<b>Allonger la durée d'expérimentation de la procédure de médiation obligatoire en matière de litiges de la fonction publique et de litiges sociaux</b>	Immédiate non soumise à décret d'application
35	Articles L. 222-2-2 à L. 222-2-3 CJA	<b>Missions confiées aux magistrats honoraires - Règles déontologiques et disciplinaires applicables</b>	immédiate non soumise à décret d'application
36	L. 228-1 CJA	<b>Permettre le recrutement des juristes assistants</b>	application soumise à décret en Conseil d'État
38	L. 233-8 CJA et art. 1 <sup>er</sup> de la loi n° 86-1304 du 23 décembre 1986	<b>Tenir compte de l'intérêt du service public de la justice pour apprécier les mérites d'une demande de maintien en activité au-delà de la limite d'âge</b>	immédiate non soumise à décret d'application
39	L. 511-2 CJA	<b>Permettre au juge des référés précontractuels et contractuels de statuer en formation collégiale</b>	immédiate non soumise à décret d'application
40	L. 2333-87 et L. 2333-87-3 et L. 2333-87-8-1 CGCT et ratification des ordonnances n° 2015-45 et n° 2015-401	<b>Dispositions relatives au contentieux porté devant la commission du contentieux du stationnement payant</b>	immédiate, non soumise à décret d'application
41	L. 611-1 et L. 77-13-1 du CJA	<b>Aménagement du contradictoire lorsque la protection du secret des affaires est invoquée</b>	Application soumise à décret en Conseil d'État



# Ministère de la Justice



ENTRÉE EN VIGEUR DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

Article	Base légale	Objet	Entrée en vigueur
	Art. 15-3 du c. pr. pén.	Possibilité de dépôt de plainte dans un service ou une unité de police judiciaire territorialement incompétent et transmission au service compétent	Immédiate
	Art. 10-2, 40-4-1, 89, 706-57 du c. pr. pén.	Possibilité pour une personne dépositaire de l'autorité publique victime ou témoin de déclarer comme domicile une adresse professionnelle, sans l'accord de son employeur	Immédiate
	Art. 15-3 du c. pr. pén.	Possibilité pour l'OPJ ou l'APJ recevant la plainte de s'identifier par son numéro d'immatriculation dans le procès-verbal	Immédiate
42		Plainte en ligne	Décret cadre, plus décrets et arrêtés CNIL pour chaque service en ligne dédié à telle ou telle catégorie d'infraction
		Agrément association de victimes	Report à une date fixée par décret, et au plus tard un an après la publication de la présente loi Décret
	Art. 10 du c. pr. pén.	Possibilité pour la partie civile de saisir la juridiction pénale en cas d'omission de statuer sur intérêts civils	Immédiate
	Art. 10 du c. pr. pén.	Possibilité pour le président d'une juridiction de jugement de fixer l'audience sur l'action civile en cas d'impossibilité durable de comparution d'une personne du fait de son état mental ou physique	Immédiate

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

42	Art. 391, 393-1 du c. pr. pén.	Possibilité de renvoi sur l'action civile lorsqu'il n'est pas établi avec certitude que la victime a été avisée de l'audience	Immédiate
	Art. 420-1 du c. pr. pén.	Constitution de partie civile par moyen de communication électronique / délai de 24h et recevabilité	Immédiate
44		Écoutes et géolocalisation	1 <sup>er</sup> juin 2019
45		Enquête sous pseudonyme	1 <sup>er</sup> juin 2019
46		Techniques spéciales d'enquête	1 <sup>er</sup> juin 2019 Décret
	Art. 15-4 du c. pr. pén.	Extension de la procédure d'anonymisation des agents de la police nationale ou de la gendarmerie nationale	Immédiate
	Art. 16 du c. pr. pén.	Habilitation unique des OPJ	Immédiate
	Art. 28, art. L.130-7 du c. route	Serment unique pour les fonctionnaires et agents des administrations et services publics	Immédiate
	Art. 28 du c. pr. pén.	Clarification de la possibilité de co-saisine des OPJ et des fonctionnaires ou agents des administrations exerçant des missions de police judiciaire	Immédiate
47	Art. 18 du c. pr. pén.	Compétence territoriale nationale des OPJ pour poursuivre une enquête sur simple information du PR	Immédiate
	Art. 60, 60-1, 60-2, 60-3, 76-2, 77-1, 77-1-1, 77-1-2, 77-1-3 du c. pr. pén.	Réquisitions par APJ	Immédiate
	Art. 28, 390-1 du c. pr. pén., art. 365-1 c. douanes	Possibilité de délivrance d'une COPJ par un agent des douanes ou autre fonctionnaire ou agent exerçant des missions de police judiciaire	Immédiate
	Art. 28, 390-1 du c. pén.	Possibilité pour les fonctionnaires ou agents exerçant des missions de police judiciaire de mettre en œuvre des mesures alternatives aux poursuites	Immédiate



## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

		Avis obligatoire curateur/tuteur lors GAV et d'une audition libre d'une personne protégée	1 <sup>er</sup> juin 2019
48	Art. 63 du c. pr. pén.	Possibilité de prolonger la garde à vue en vue du seul déferement (sauf si existe un « petit dépôt »)	Immédiate
	Art. 63 du c. pr. pén.	Présentation facultative devant le PR ou le JI en cas de prolongation	Immédiate
	Art. 63-4-3-1 du c. pr. pén.	Limitation de l'obligation d'informer l'avocat lors du transport d'une personne en garde à vue aux seuls actes nécessitant sa présence (audition, reconstitution ou « tapissage »)	Immédiate
49	Art. 76	Abaissement du quantum encouru permettant les perquisitions en préliminaire sur autorisation du JLD (délits punis de 3 ans d'emprisonnement au lieu de 5 ans)	Immédiate
	Art. 78-2-2	Visite des navires en eaux territoriales	Immédiate
	Art. 802-2	Droit pour une personne non-poursuivie de contester devant le JLD une perquisition 6 mois après celle-ci	Immédiate
	Art. 56-1	Extension des règles de perquisition concernant un avocat à toutes les perquisitions prévues par des lois spéciales	Immédiate
50		Dossier de procédure numérique	Décret et arrêté
		Expérimentation de l'oralisation	Arrêté
51	Art. L.234-4, L234-5, L. 234-9 et L. 235-2 du c. route	Possibilité pour un APJ de réaliser des opérations de contrôle routier et simplification des procédures de dépistage alcool et stupéfiants	Immédiate
	Art. 60	Possibilité pour les personnes requises aux fins d'examens scientifiques ou techniques, et notamment les médecins légistes en cas d'autopsie, de confectionner des scellés	Immédiate
	Art. 43 du c. pr. pén.	Possibilité de dépaysement d'une enquête d'une cour d'appel à une autre	Immédiate

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

	Art. 76	Généralisation du dispositif du « sas » lors de l'ouverture d'information	Immédiate
	Art. 85 du c. pr. pén.	Possibilité de CPC après désistement de l'action civile	Immédiate
53	Art. 86 du c. pr. pén.	Possibilité pour le PR de demander au JI un délai de 3 mois avant réquisitions suite à une PCPC pour terminer l'enquête	Immédiate
	Art. 86, 392-1 du c. pr. pén.	Possibilité pour le JI de rendre une ordonnance de refus d'informer sur demande du PR quand la citation directe est possible et suppression de la nouvelle consignation en cas de citation directe	Immédiate
	Art. 81 du c. pr. pén.	Réquisition. Possibilité pour les avocats de déposer des demandes par lettre recommandée avec accusé de réception, même lorsqu'ils exercent dans le ressort de la juridiction	Immédiate
	Art. 97 du c. pr. pén.	Possibilité d'ouverture de scellés par le JI en l'absence du mis en examen si son avocat est présent ou a été convoqué	Immédiate
	Art. 167 du c. pr. pén.	Communication à la partie elle-même non assistée d'un avocat des conclusions des expertises ou (à la demande de la partie) de l'intégralité des expertises	Immédiate
54		Simplification de l'expertise de police technique et scientifique	Arrêté
		Modifications concernant l'ARSE supprimant l'exigence d'accord préalable de la personne concernée, rendant facultatif le débat contradictoire imposant la présence du procureur, permettant ou exigeant selon les cas l'enquête de faisabilité du SPIP, simplifiant et clarifiant le régime de l'ARSE après renvoi devant la juridiction de jugement.	1 <sup>er</sup> juin 2019
		Extension de la visio-conférence sans l'accord de la personne aux audiences de prolongation de la détention	1 <sup>er</sup> juin 2019
		Simplification du déroulement de l'instruction en matière de délit de presse	1 <sup>er</sup> juin 2019

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

55	Art. 145-4-2 et 148-5 du c. pr. pén., art. 34 et 40 de la loi n°2009-1436 du 24 novembre 2009 pénitentiaire	Recours devant le président de la CHINS contre l'interdiction de correspondance d'un détenu et pour toutes les décisions de l'autorité judiciaire concernant les modalités d'exécution d'une détention provisoire, notamment les sorties sous escorte	Immédiate
	Art. 41-4, 41-6, 99, 170-1, 706-153, 778 du c. pr. pén.	Possibilité pour le président de la CHINS de statuer à juge unique sur certaines demandes	Immédiate
	Art. 179-2 du c. pr. pén.	Possibilité pour le JI de fixer la date d'audience dans l'ordonnance de renvoi devant le tribunal de police ou le tribunal correctionnel si celle-ci lui a été communiquée par le PR	Immédiate
56	Art. 180-1 du c. pr. pén.	Simplification des modalités de renvoi aux fins de CRPC	Immédiate
	Art. 185 du c. pr. pén.	Uniformisation des délais d'appel des parties à l'instruction	Immédiate
		Mise en œuvre du mécanisme du règlement contradictoire à la clôture de l'instruction sur la demande des parties	1 <sup>er</sup> juin 2019
57	Art. 559 c. pr. pén.	Simplification de la citation à parquet	Immédiate

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

	Inscription au casier judiciaire des amendes forfaitaires pour délits et C5	1 <sup>er</sup> juillet 2021 Arrêté
	Art. <del>495-23-530-7</del> du c. pr. pén.    Suppression de la prise en compte de l'amende forfaitaire comme premier terme de récidive	Immédiate
58	Art. 495-24-1 du c. pr. pén.    Montant quintuplé pour les personnes morales	Immédiate
	Art. L.121-5, L.325-1-2 du c. route    Possibilité de prendre les mesures administratives du code de la route relatives au permis de conduire et au véhicule en cas d'amende forfaitaire	Immédiate
	Extension des amendes forfaitaires à certains délits    Décret	

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

	Art. 41-1 du c. pr. pén.	Possibilité pour le PR de proposer une interdiction de paraître à l'auteur des faits	Immédiate
	Art. <del>41-1-1</del> du c. pr. pén.	Suppression de la transaction par OPJ	Immédiate
	Art. 41-2 du c. pr. pén.	Suppression de la validation d'une composition pénale par le juge si mesure d'amende ou de restitution inférieure ou égale à 3000 euros pour les délits punis jusqu'à 3 ans	Immédiate
	Art. 41-3-1 A du c. pr. pén.	Extension de la composition pénale aux personnes morales	Immédiate
59	Art. 41-2 du c. pr. pén.	Information de ses droits et demande de la victime au PR de citer l'auteur devant le tribunal pour CPC	Immédiate
	Art. 495-8 du c. pr. pén.	Possibilité de proposer une peine d'emprisonnement jusqu'à 3 ans en CRPC	Immédiate
	Art. 495-8, 495-10 du c. pr. pén.	Possibilité de proposer une révocation de sursis, le relèvement d'une interdiction, d'une déchéance ou d'une incapacité, ou la non-inscription au bulletin n°2 ou n°3 du casier judiciaire en CRPC	Immédiate
	Art. 495-11-1 du c. pr. pén.	Extension des motifs de refus d'homologation de CRPC	Immédiate
		Inscription au CJN des compositions pénale des personnes morales	Report au 1 <sup>er</sup> juillet 2021
	Art. 397-1-1, 393, 393-1 du c. pr. pén.	Création de la comparution différée	Immédiate
60	Art. 388-5 du c. pr. pén.	Fixation des délais de convocation et de droit d'accès au dossier de l'avocat avant audition suite à une demande d'actes	Immédiate
	Art. 393 du c. pr. pén.	Possibilité de regroupement de procédures lorsque le tribunal correctionnel est déjà saisi	Immédiate
	Art. 80, 394, 397-2, 397-7 du c. pr. pén.	Allongement de 3 à 5 jours de la détention provisoire en cas de transfert d'une procédure entre TGI pôle et infra-pôle	Immédiate
61		Extension Juge unique et ordonnance pénale	1 <sup>er</sup> septembre 2019
62		Appel devant le juge unique Limitation de la portée de l'appel	1 <sup>er</sup> juin 2019

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

62, 63		Encadrement de la durée de détention provisoire en appel en matière correctionnelle et criminelle	Appel formé à compter du 1 <sup>er</sup> juin 2019
	Art. 365-1 du c. pr. pén.	Exigence de motivation des peines prononcées par la Cour d'assises ( <i>entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2019 suite à QPC du 2 mars 2018, cf. dépêche DACG du 28 février 2019</i> )	Immédiate
	Art. 689-11 du c. pr. pén.	Extension des possibilités de poursuite par les juridictions françaises des crimes contre l'humanité	Immédiate
63		Atténuation oralité devant la procédure Cour d'assises	1 <sup>er</sup> juin 2019
		Possibilité de nommer des magistrats honoraires juridictionnels à titre temporaire comme assesseurs dans les Cours d'assises	1 <sup>er</sup> juin 2019
		Expérimentation de la Cour criminelle	Arrêté (publication avril pour début expérimentation renvoi devant CC en mai, et premières audiences en septembre)
64		Incompétence des juridictions pénales au profit du seul juge civil du tribunal de Paris pour statuer sur l'indemnisation des préjudices résultant d'infractions pénales qui constituent des actes de terrorisme	Décret en Conseil d'Etat
67	Art. 421-2-6 du c. pénal	Modification du délit d'entreprise individuelle terroriste	Immédiate
68	Art. 706-75, 706-77, 706-80 du c. pr. pén.	Compétence nationale concurrente de la JIRS de Paris pour la criminalité et la délinquance organisées	Immédiate
	Art. 706-80-1, 706-80-2 du c. pr. pén., art. 67bis, 67bis-3 et 67bis-4 du c. douanes	Dispositions relatives aux livraisons surveillées	Immédiate
69		Parquet national anti-terroriste	Date fixée par décret et au plus tard le 1 <sup>er</sup> janvier 2020 Décret

## Titre IV - Dispositions portant simplification et renforcement de l'efficacité de la procédure pénale

	Art. 230-19 du c. pr. pén.	Inscription au FPR de certaines interdictions prévues par une ordonnance de protection ou par une mesure de protection en matière civile ordonnée dans un autre État membre ou par une décision de protection européenne	Immédiate
70	Art. 694-31, 696-73	Ajout d'un cas de refus d'exécution d'une décision d'enquête européenne et d'inopposabilité du refus de placement sous contrôle judiciaire à la demande d'un autre État membre en raison de l'absence de réciprocité d'incrimination en droit français pour une série d'infractions	Immédiate
	Art. 695-26, 696-9-1, 696-47-1	Extension des mesures de contrainte à l'encontre des personnes faisant l'objet d'un mandat d'arrêt européen, d'une demande d'extradition ou d'arrestation provisoire et mesures favorisant l'extension des poursuites à d'autres infractions antérieures à la remise	Immédiate
	Art. 227-4-2 c. pénal	Pénalisation de la violation des mesures de protection en matière civile émanant d'autres États membres	Immédiate
	Art. 10-2, 11 de l'ord. du 2/2/45	Limitation des conditions de révocation du CJ des 13-15 ans	Immédiate
	Art. 11-2 de l'ord. du 2/2/45	Limitation de la durée du maintien en détention après ORTE des 13-15 ans	Immédiate
94	Art. 33 ord. 2/2/45	Autorisation d'accueil temporaire dans d'autres lieux dans le cadre d'un placement en CEF et possibilité de placement en détention provisoire en cas de violation	Immédiate
		Transposition de la directive « mineur » (notamment avocat obligatoire en audition libre, et accompagnement du mineur par un adulte approprié ou un administrateur ad hoc en cas de carence des parents)	1 <sup>er</sup> juin 2019 Décret simple



# Ministère de la Justice



ENTRÉE EN VIGEUR DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

## Titre V - Renforcer l'efficacité et le sens de la peine

Article	Base légale	Objet	Entrée en vigueur
71	Art. 131-8 du c. pr. pén.	Augmentation du seuil à 400 heures	Immédiate
	Art. 131-8 du c. pr. pén.	Possibilité de prononcer un TIG en l'absence du condamné	Immédiate
	Art. 20-5 de l'ordonnance n°45-174 du 2 février 1945	Possibilité de prononcer un TIG pour un mineur de 16 ans au moment de la condamnation, âgé de plus de 13 ans au moment des faits	Immédiate
		Expérimentation TIG dans les entreprises privées d'économie solidaire	Décret en Conseil d'État
		Possibilité de TIG en Nouvelle Calédonie auprès des institutions de droit coutumier	Décret
71		<i>Nouvelle échelle des peines :</i> Création DDSE, suppression contrainte pénale, remplacement SME et sursis-TIG par sursis probatoire, peine unique de stage	Décret en Conseil d'État et décret simple
		73	Extension des enquêtes de personnalité et compétence SPIP dans ces enquêtes présentencielles, Dispositions sur l'ajournement de peine
74		Interdiction des peines d'emprisonnement ferme de moins d'un mois Mandat de dépôt à effet différé,	25 mars 2020 (maintien du régime d'exécution des contraintes pénales déjà prononcées, sous réserve d'une possibilité de « révocation » par le JAP)
85		Application du 723-15 aux peines maximales d'1 an (et non plus de deux ans) Extension des possibilités de conversion de peine	
72	Art. 132-36 du c. pénal	Possibilité de prononcer l'exécution provisoire en cas de révocation d'un sursis simple	Immédiate
73		Expérimentation du dossier unique de personnalité	À compter de l'entrée en vigueur qui sera fixée par le décret en Conseil d'État pris après avis CNIL
75	Art. 131-36-11, 131-36-12-1 du c. pénal	Extension des possibilités de placement sous surveillance électronique mobile en matière de violences intrafamiliales	Immédiate
76	Art. L.132-5, L.132-13 du CSI	Possibilité d'évoquer les questions relatives aux peines à la demande des membres du CLSPD ou CISPD	Immédiate
78	Art. 763-3 du c. proc. pén.	Possibilité de prononcer une expertise au cours d'un SSJ à tout moment, même avant la libération	Immédiate



ENTRÉE EN VIGEUR DES PRINCIPALES DISPOSITIONS DE LOI DE PROGRAMMATION 2018-2022 ET DE RÉFORME POUR LA JUSTICE

## Titre V - Renforcer l'efficacité et le sens de la peine

79	Art. 731-1 du c. proc. pén.	Abaissement de 7 à 5 ans du seuil d'emprisonnement prononcé pour éligibilité au PSEM dans le cadre d'une libération conditionnelle	Immédiate
83		Extension de de la libération sous contrainte	1 <sup>er</sup> juin 2019 Décret simple
84		Agrément des structures de placement à l'extérieur	Décret CE
85	Art. 723-1, 723-7 du c. proc. pén.	Harmonisation des seuils d'aménagement en PSE, SL ou PE applicables aux détenus récidivistes	Immédiate
	Art. 730-2 du c. proc. pén.	Suppression de l'exigence d'un avis de la CPMS	Immédiate
	Art. 710 du c. pr. pén.	Compétence du juge unique pour les confusions de peine	Immédiate
	Art. 711 du c. pr. pén.	Traitement simplifié des requêtes post-sentencielles	Immédiate
		Effacement anticipé FNAEG pour personnes condamnées	Décret CE
		Suppression des seuls CRP en lien avec la condamnation en cas de refus de prélèvement FNAEG	1 <sup>er</sup> juin 2019
	Modalités de fonctionnement de la commission d'application des peines dématérialisée	Décret simple	
		Octroi des permissions de sortie par chef d'établissement pénitentiaire à la suite d'une première PS par le JAP	
86	Art. 147-1, 720-1-1 du c. proc. pén.	Suppression de l'exclusion des dispositions permettant la suspension de peine pour raison médicale concernant les personnes admises en soins psychiatriques sans leur consentement	Immédiate
	Art. 729 du c. pr. pén.	Possibilité de prononcer la libération conditionnelle après un an, au lieu de trois, après une suspension de peine pour motif médical de l'article 720-1-1 du c. proc. pén.	Immédiate
90	Art 100 de la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009	Moratoire à l'encellulement individuel	Immédiate
91	Art 12-1 de la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009	Extension du domaine de sécurité périmétrique et clarification des conditions d'usage de la force par les équipes de sécurité pénitentiaire	Immédiate
92	Art 57 de la loi pénitentiaire n°2009-1436 du 24 novembre 2009	Modification du régime des fouilles	Immédiate
93		Habilitation pour créer le code de justice pénale des mineurs	Ordonnance devant être prise dans les 6 mois
94		Expérimentation de la mesure éducative d'accueil de jour	Arrêté (le 31 août 2019 au plus tard)